

LE LOGEMENT DES APPRENANTS EN FORMATION PAR ALTERNANCE

Vers la mise en place d'un e-logement

La région est depuis longtemps une terre d'accueil des apprenants en alternance. Au 1er janvier 2012, plus de 20 000 apprentis suivaient une formation dans un centre de la région et 3765 contrats de professionnalisation avaient été conclus à l'échelle de la région au cours de cette même année.

L'injonction à la mobilité concerne globalement toutes les catégories professionnelles de la société mais c'est pour les jeunes qu'elle devient incontournable voire obligée dans un contexte économique où la formation et l'emploi ne sont plus forcément disponibles à la porte de « chez soi ». A travers cette question de la mobilité des personnes en formation ou en devenir professionnel, la plupart des apprenants doivent parallèlement appréhender la question de la multiplicité des lieux de résidence.

L'Etat et la Région se sont saisis de ces questionnements au travers de l'élaboration du Contrat de Plan Régional pour le Développement des Formations Professionnelles (CPRDFP 2011-2014).

Dans la perspective d'améliorer la situation d'hébergement des apprenants en alternance, l'URHAJ Centre a été missionnée pour mener une étude recensant l'offre d'hébergement existante mobilisable et les besoins d'hébergement auprès des acteurs de la formation. Des préconisations ont été élaborées avec les acteurs et le comité technique de l'étude dans trois départements de la région (Loir-et-Cher, Indre-et-Loire et Cher).

L'Union Régionale pour l'Habitat des Jeunes du Centre et ses adhérents

12 000 jeunes accueillis chaque année dans les 1800 logements qui leur sont dédiés et accompagnés dans leur parcours logement, formation, emploi.

Bien plus qu'un logement : les associations Habitat Jeunes utilisent le logement comme levier de socialisation et d'intégration sur un territoire.

Nous sommes engagés à faciliter et favoriser la mobilité géographique, professionnelle et sociale des jeunes de 16 à 30 ans.

Analyse des besoins d'hébergement des apprenants en alternance

Selon les CFA/UFA interrogés et leur connaissance des besoins d'hébergement de leur public, l'étude estime que 600 à 750 apprentis auraient potentiellement besoin d'un hébergement lors de leurs périodes de formation dans les trois départements concernés par l'étude.

Selon les lycées interrogés et leur connaissance des besoins d'hébergement de leur public, l'étude estime que 1000 à 1100 post-bacs auraient potentiellement besoin d'un hébergement dans le département lors de leurs périodes de formation.

De nombreux organismes de formation ont conclu des conventions avec des hébergeurs (réseau Habitat Jeunes) pour l'accueil de leurs apprenants durant les périodes de formation. Les besoins d'hébergement des contrats de professionnalisation se posent davantage durant les périodes d'entreprise.

Analyse des solutions d'hébergement

L'étude fait ressortir :

- Une diversité de solutions existantes surtout dans les pôles d'attraction des zones urbaines ou pôles d'attractivité. Dans les trois départements, l'offre d'hébergement pouvant répondre à un public d'apprenants en alternance se retrouve principalement dans les villes pôles. La cartographie de l'offre de formation par alternance se calque à l'offre d'hébergement. La complexité de recherche d'un hébergement se pose davantage à proximité des entreprises en dehors des villes pôles. Un accompagnement à la recherche d'autres formes d'hébergement temporaires et fractionnées est nécessaire (chambres chez l'habitant, gîtes communaux...)

- L'offre d'hébergement pouvant répondre à un public d'apprenants par alternance n'est pas uniquement dédiée à ce public et de ce fait pas toujours identifiée comme pouvant répondre à leurs besoins (CRJS par exemple). D'autre part, **l'hébergement de courte durée (à la nuit/à la semaine) n'est pas une pratique commune** des publics apprenants comme des prescripteurs. Ils sont plus enclins à rechercher un logement.

- Plusieurs établissements de formation ont engagé des **mutualisations** pour accueillir des apprenants extérieurs. L'effort a concerné essentiellement les lycées pour la mutualisation des places d'internat. Quelques rapprochements CFA-CRJS, CROUS-organismes de formation, CFA-MFR ont également été menés.

Le réseau Habitat Jeunes et le réseau des auberges de jeunesse offrent des solutions adaptées à un public en alternance.

Un dispositif à trois piliers

1- RENDRE VISIBLE ET COMPRÉHENSIBLE L'EXISTANT PAR UN SITE INTERNET

Le besoin de s'approprier l'information la plus précise et la plus complète possible fait partie de notre quotidien. Le développement des outils d'information quasiment « instantanés » devient incontournable. Le travail de recensement de l'offre effectué au cours de l'étude pourra nourrir, dans un premier temps, ce site d'information.

Le site devra être évolutif pour permettre, après une première phase de développement, d'interagir directement c'est-à-dire de consulter non seulement une information sur les hébergements mais d'avoir accès à la disponibilité en temps réel, d'effectuer une réservation et même un paiement en ligne sans passer par une personne physique.

2- UNE ANIMATION TERRITORIALE DURABLE ET DE PROXIMITÉ

Pour faire évoluer le site internet mais également pour garder une implication dans le temps des acteurs concernés, il est nécessaire de pouvoir maintenir et approfondir à partir de thèmes ou d'analyses de pratique, le lien entre les acteurs de l'hébergement et de la formation.

L'amélioration effective des situations rencontrées illustrant la problématique d'hébergement des apprenants, ne peut se faire que dans un processus d'amélioration continue en maintenant une forte implication des acteurs concernés.

Pour les acteurs « hébergeurs », bon nombre d'entre eux, ont insisté sur le fait que les modes de fonctionnement actuels rendent difficiles une harmonisation immédiate tant dans les conditions d'accueil que dans les tarifs. Pour autant, ils sont prêts à oeuvrer pour rendre plus cohérents les accueils de ces apprenants confrontés à des séjours fractionnés ou alternants.

3- ACCUEILLIR LA DEMANDE, ANALYSER LES BESOINS, ACCOMPAGNER A LA RECHERCHE DE SOLUTIONS D'HÉBERGEMENT

L'amélioration des constats relatifs à l'hébergement des apprenants ne peut s'envisager uniquement avec un outil dématérialisé aussi performant soit-il. Aussi, il est proposé que le dispositif régional intègre un service d'accueil et d'accompagnement de la demande d'hébergement par téléphone.

L'accompagnement destiné dans un premier temps aux prescripteurs et aux organismes de formation, pourra monter en charge progressivement puis à moyen terme, il pourra être rendu accessible aux apprenants ou futurs apprenants eux-mêmes.

Ce service aura également une mission de recherche et éventuellement de repérage d'hébergements, et de captation d'une nouvelle offre notamment en secteur périurbain.